

Remise des labels Cit'ergie & Cit'ergie fête ses 10 ans ! En 2018, plus de 130 collectivités engagées avec la démarche Cit'ergie pour le climat et la transition énergétique !



Le label Cit'ergie a pour objectif d'inciter les collectivités à renforcer leur ambition politique Climat-Air-Energie, à travers une démarche d'amélioration continue, qui s'adapte en permanence aux besoins des collectivités pour les pousser vers l'excellence. Et en 2018, Cit'ergie fête ses 10 ans d'existence en France depuis sa création par l'ADEME !

À l'occasion des 19^{èmes} Assises européennes de la transition énergétique à Genève, le 31 janvier, l'ADEME a remis pour la 10^{ème} année consécutive, les labels Cit'ergie à 13 collectivités, portant ainsi à 131 le nombre de collectivités engagées, soit 15 millions d'habitants couverts (22%) par le dispositif.

1 collectivité renouvelle son label Cit'ergie Gold en janvier 2018 :

- la communauté urbaine de Dunkerque (59)

5 collectivités françaises obtiennent le label Cit'ergie en janvier 2018 :

- la ville de Petit-Quevilly (76)
- la communauté de communes du Thouarsais (79)
- la ville d'Orvault (44) – renouvellement
- la commune de Vire Normandie (14) – renouvellement
- la communauté d'agglomération Seine-Eure (27) – renouvellement

7 collectivités accèdent au label CAP Cit'ergie en janvier 2018 :

- la ville d'Auxerre (89)
- la communauté de communes des Crêtes Préardennaises (08)
- la communauté d'agglomération Morlaix Communauté (29)
- la ville de Montauban (82)
- la communauté d'agglomération du Grand Montauban (82)
- la ville de Pau (64)
- la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64)

Cit'ergie, un label issu d'une initiative européenne

Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award (EEA) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Italie, France, Luxembourg, Lichtenstein, Monaco, Suisse) et déjà accordé à plus de 1450 collectivités européennes.

En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. Cit'ergie est un outil opérationnel structurant d'une politique climat-air-énergie durable et ambitieuse pouvant servir d'appui aux démarches de Territoires à Énergie Positive (TEPOS). Cit'ergie structure et contribue activement à l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie et Territoires (PCAET) ou du volet énergie d'un Agenda 21 et aide à répondre aux engagements de la convention des maires.

Cit'ergie récompense trois niveaux de performance :

CAP
Cit'ergie
European Energy Award

Le label **CAP Cit'ergie** distingue les collectivités qui sont en bonne voie pour l'atteinte du label Cit'ergie d'ici 4 ans et bénéficient d'une évaluation supérieure à 35% du potentiel réalisé.

Cit'ergie
European Energy Award

Le label **Cit'ergie** est décerné aux collectivités qui dépassent 50% de réalisation de leur potentiel d'actions.

GOLD
Cit'ergie
European Energy Award

Le label **Cit'ergie GOLD** vient récompenser les collectivités les plus avancées et qui dépassent 75% de réalisation de leur potentiel d'actions.

Depuis le lancement du label Cit'ergie en 2008, 2 collectivités sont labellisées Cit'ergie GOLD et 36 collectivités sont labellisées Cit'ergie ; 28 collectivités sont labellisées CAP Cit'ergie et 65 autres collectivités sont actuellement en processus Cit'ergie en vue d'une labellisation. Au total, aujourd'hui ce sont 131 collectivités engagées dans la démarche et plus de 15 millions d'habitants concernés par Cit'ergie.

Deux démarches de labellisation Cit'ergie pour une meilleure politique énergie-climat locale

« Nous avons lancé en 2015, la demande de labellisation Cit'ergie. Elle a été bénéfique pour faire reconnaître au niveau européen et national la qualité de notre politique énergie-climat, mais surtout pour engager tous les acteurs dans un processus d'amélioration continu ».

La Communauté de communes du Thouarsais

« Nous sommes très fiers de notre label GOLD Cit'ergie. La demande de labellisation date de 2010, et nous avons pu depuis connaître les points forts de notre collectivité mais aussi nos marges de progression vis-à-vis des autres collectivités européennes, grâce à un référentiel commun »

La Communauté urbaine de Dunkerque

Pour plus d'informations sur le label Cit'ergie :

- Consultez le [dossier de presse Cit'ergie 2018](#)
- Retrouvez les [fiches de bonnes pratiques](#) des collectivités lauréates
- Consultez le [site Cit'ergie](#)

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service de presse ADEME](#)



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.